

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DENOMINATION ET ADRESSE DE LA COLLECTIVITE PASSANT LES MARCHES :

Commune de Rimogne

144 rue François-Mitterrand

08150 Rimogne

Représenté par : Gregory TRUONG

Profil d'acheteur : xmarches.fr

MODE DE PASSATION :

Marchés passés selon une procédure adaptée par application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

OBJET DE LA CONSULTATION :

Aménagement du parc du Puits Saint Quentin

Lot n°01 : VRD/PLANTATIONS/MOBILIER/URBAIN

Lot n°02 : FOURNITURE ET POSE D'UNE STRUCTURE DE JEUX POUR ENFANTS

Aménagement paysager du site - installation d'une structure de jeux pour enfants

L'avis implique la passation d'un marché public.

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé, conclu avec une entreprise unique ou un groupement d'entreprises solidaire

Les prestataires pourront faire des propositions pour un ou plusieurs lots.

Les variantes sont autorisées.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

DELAI D'EXECUTION ENVISAGE :

12 SEMAINES

UNITE MONETAIRE RETENUE PAR LA COLLECTIVITE : EUROS

LANGUE DE REDACTION DES OFFRES DES CONCURRENTS :

Les offres des concurrents devront être entièrement rédigées en langue française.

MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER :

Le DCE peut être téléchargé à l'adresse: <https://www.xmarches.fr>

ou téléchargeable au format ZIP sur le site <http://www.xmarches.fr> , référence ma08365-2.

MODALITES DE REMISE DES OFFRES :

La transmission des offres et candidatures par voie électronique est autorisée.

2 possibilités sont offertes aux candidats pour la remise de leur pli :

- Envoi en recommandé ou dépôt sous enveloppe portant la mention "NE PAS OUVRIR - marché aménagement Puits Saint Quentin" pour le 22 février 17h au plus tard.,
- par voie électronique, via le site <http://www.xmarches.fr> , référence ma08365-2, conformément aux modalités décrites dans l'annexe du règlement de la consultation. Cet envoi électronique pourra être complété par une copie de sauvegarde adressée selon les mêmes modalités qu'un pli papier.

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Le jeudi 22 février 2018 à 17:00

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :

120 jours

JUSTIFICATIFS ET PIECES A FOURNIR :

Se reporter au règlement de la consultation.

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :

Valeur technique : 70%

Prix des prestations : 30%

CAUTIONNEMENT ET GARANTIES EXIGES :

Sans objet.

MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT :

Paiement par mandat administratif (virement bancaire), délai de paiement: 30 jours, cofinancement : 1% paysager; la part de la collectivité sera financée sur son budget propre.

Le marché ne s'inscrit pas dans un programme financé par des fonds communautaires.

PROCEDURES DE RECOURS :

- Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Tél : 03.26.66.86.87

Fax : 03.26.21.01.87

- Introduction des recours :

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;

Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de justice administrative) ;

**Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même :
2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché**

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Pour plus d'informations, s'adresser à :

Maître d'œuvre : Hervé LE ROY Paysage 03.26.82.52.54

renseignements administratifs : Christelle Legros, Mairie de Rimogne 03.2.35.11.24

DATE D'ENVOI DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE :

Le jeudi 01 février 2018